

APPENDICE.

No. 1.—Copie du Rapport des Directeurs présenté aux Actionnaires de la Compagnie du Canal Desjardins, 2 Mai, 1840.

No. 2.—Copie d'un Mémoire au Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, 22e Mai 1840, avec une Incluse.

No. 3.—Etat des Importations et Exportations qui ont passé par le Canal Desjardins, en 1839 et 1840.

No. 4.—Etat des Importations et Exportations qui ont passé par le Canal Desjardins, du 4e Avril au 1er Juin, 1841.

—No. 1:—

COPIE du RAPPORT des DIRECTEURS, présenté aux ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE du CANAL DESJARDINS, et daté le 2e Mai, 1841.

Aux Actionnaires de la Compagnie du Canal Desjardins.

Messieurs,

En appelant votre attention sur l'état actuel des affaires de la Compagnie ; sur la perspective que donne pour l'avenir, le degré d'utilité du Canal dans le moment actuel, et celui qu'on pourrait en attendre par la suite ; et enfin sur la marche à suivre, pour le rendre ce qu'il devrait être "*une grande amélioration publique*," offrant aux Capitaux un placement profitable ; les Directeurs élus pour cette année prennent la liberté d'exposer, qu'ils ne sont mis que par le désir sincère d'avancer les intérêts de la Compagnie et l'amélioration du Pays.

En consultant l'Acte qui autorise la construction du Canal, on verra qu'il était destiné à la Navigation des *Sloops* ; et les Directeurs n'ont aucun doute, s'il était une fois achevé d'une manière convenable, qu'il réaliserait les espérances les plus flatteuses qu'on ait jamais formées.

Le lieu où il est situé, est destiné par la nature à devenir une place d'une grande importance. Placé à la tête de la Navigation du Lac, il servira de dépôt aux produits des nombreux et fertiles Townships de l'Ouest.

Les Directeurs n'ignorent pas, que lorsque le Canal a été ouvert en 1837, (les eaux du Lac étant à leur plus grande élévation, deux pieds deux pouces de plus que leur élévation actuelle,) les *Sloops* et autres bâtimens d'un certain tonnage purent y passer temporairement ; mais ils sont d'opinion, que si la profondeur ou le tirant d'eau du Canal n'est pas en tout temps suffisant pour les bâtimens de grandeur ordinaire qui naviguent sur le Lac, la Compagnie n'a pas rempli les conditions de l'Acte, et n'est pas en conséquence autorisée à prélever les péages.

Il est nécessaire aussi de faire un chemin de halage le long d'une grande partie du Canal qui n'a pas de digues, et dont le cours est très-tortueux ; ce qui en rend la navigation difficile même pour les chaloupes, à moins que le vent ne soit favorable. Ce chemin, l'enfoncement de pilotis en plusieurs endroits, l'agrandissement du Bassin, et l'amélioration générale du Canal, exigeront l'emploi d'une nouvelle somme d'argent que les Directeurs n'ont pas à leur disposition.

Si l'on considère combien coûte le Canal, même dans l'état où il se trouve actuellement, la première idée qui frappe l'esprit, c'est que tant d'argent ne doit pas être perdu, s'il ne faut encore qu'une faible somme pour assurer le remboursement du capital. Mais dans l'état où est le Canal aujourd'hui, ce qu'on y a dépensé est presque de l'argent perdu. Quand on réfléchit un instant, qu'un Canal pour la navigation des Bâteaux seulement, et dont la longueur tant naturelle qu'artificielle n'excède pas trois milles, a couté £24,671, l'idée de ne pas continuer l'entreprise est trop absurde pour ce siècle d'amélioration et de progrès.

L'affaire envisagée sous ce point de vue, les Directeurs sollicitent l'avis des Actionnaires pour les guider dans ce qu'ils doivent faire ; mais en même temps, ils prennent la liberté de dire, que l'on ne doit plus penser à s'adresser au Gouvernement pour de nouveaux emprunts, même s'il y avait quelque espoir raisonnable de succès ;—et ils pensent qu'il n'y a là rien d'étrange, si l'on réfléchit à la somme considérable que la Compagnie doit déjà au Gouvernement, savoir : £17,000, principal dû le 31 Décembre dernier, et £2,873 11 2, d'intérêts. Quand aux intérêts, les Directeurs ont dernièrement reçu deux lettres qui en réclament le paiement immédiat, mais ils sont obligés de dire à regrêt qu'il leur est absolument impossible d'y satisfaire.

Le sommaire imprimé des comptes (dont copie a été transmise à chacun des Actionnaires, à la fin du mois de Mars dernier) fera voir qu'à présent, le Canal est une perte annuelle de £1000 pour la Compagnie. On pourra attribuer cela peut-être à la dépression du Commerce ; mais cela n'est pas ; quoique cette dépression pèse plus ou moins dans toute la Province, sur tous ceux qui sont dans les